



## Création d'entreprise et fiscalité

Par **ContactEuropa**, le **05/06/2015 à 15:51**

Bonjour,

Je suis actuellement en création d'entreprise et je vais travailler avec un fournisseur Roumain.

Je voudrais avoir de l'aide quant à la fiscalité, car je me demandais quelle serait la plus avantageuse, la fiscalité française, ou la fiscalité Roumaine, car je peux également créer ma société en Roumanie.

Merci de votre aide.

Cordialement.

Par **moisse**, le **05/06/2015 à 18:48**

Bonjour,

A mon avis les spécialistes de la fiscalité roumaine qui fréquentent ce site ne doivent pas être nombreux.

Mais il est clair, compte tenu de la réputation fiscale de la France et son administration particulièrement lourde, que le résultat de votre question est la Roumanie.

Mais si vous devez exercer votre activité en France, théoriquement vous devrez payer des impôts en France.

En outre cela va pas mal compliquer les choses, par exemple la TVA...

Vous avez donc intérêt à consulter un avocat spécialisé dans le droit roumain.

Un moteur de recherche avec item "cabinet avocat franco-roumain" donne des résultats que

je vous laisse le soin de parcourir.